



FICHE D'INSCRIPTION 2024-2025

14 rue Thiers, 95300 PONTOISE Tel : 06.95.95.05.89
studio14pontoise@gmail.com www.lestudio14.com

NOM et PRENOM du participant :

DATE DE NAISSANCE :

NOM et PRENOM du responsable légal :

ADRESSE :

VILLE : CP :

TEL : TEL en cas d'urgence :

ADRESSE MAIL (en majuscules):

COURS	HORAIRE	CHOIX
Eveil Comédie Musicale 4-6 ans	Samedi 11h15-12h (Maëlle)	
Comédie Musicale 5-7 ans	Samedi 9h30-11h (Maëlle)	
Comédie Musicale 8-9 ans (2015-2016)	Mercredi 13h-15h (Sandrine + Jack)	
Comédie Musicale 9-10 ans (2014-2015)	Mercredi 15h-17h (Estelle + Jack)	
Comédie Musicale 11-13 ans (2011-2013)	Samedi 13h30-16h30 (Sophie + Jack)	
Comédie Musicale 13-20 ans	Mercredi 18h30-21h30 (Sophie + Estelle)	
Comédie Musicale adultes	Jeudi 19h30-22h30 (Delphine + Jack)	
Théâtre enfant 7-10 ans	Lundi 18h15-19h45 (Sandra)	
Théâtre collège 11-14 ans	Mercredi 17h-18h30 (Stéphanie)	
Théâtre juniors 15-18 ans	Mardi 18h-19h30 (Delphine)	
Théâtre Adultes	Mardi 20h-22h30	
Collectif Piano	Samedi 12h-12h30 (Maëlle)	
Collectif Guitare	Samedi 12h30-13h (Maëlle)	
Couture et Paillettes	Dimanche 9h30 -12h30 (Stéphanie)	

COMMENTAIRE (ou demande attestation de paiement) :

Les inscriptions et le paiement se font en ligne via les liens suivants ou par courrier :

<https://www.helloasso.com/associations/studio-14/adhesions/inscriptions-studio-14-annee-2024-2025> ou



Pièces à fournir : Bulletin d'inscription – 1 photo d'identité

1, 2 ou 3 chèques (ordre : Studio 14) pour règlement de la cotisation annuelle

(Mettre le nom de l'élève au dos du chèque) **Le prix indiqué tient compte de l'adhésion annuelle de 10 euros.**

		Paiement en 2x	Paiement en 3x
Tarifs cours collectifs :			
Eveil Comédie Musicale 4-6 ans (45 min)	160€	80,80	50,50,60
Comédie Musicale 5-7 (1h30)	250€	125,125	80,80,90
Comédie Musicale 8-9, 9-10 (2h)	250€	125,125	80,80,90
Comédie Musicale 11-13, 13-20 et adultes (3h)	360€	180,180	120,120,120
Théâtre 7-10, 11-14 ans et 15-20 ans (1h30)	250€	125,125	80,80,90
Théâtre Adultes (2h30)	320€	160,160	100,110,110
Collectif Guitare/Piano (30 min)	250€	125,125	80,80,90
Couture et Paillettes (3 dimanches/mois) :	280€	140,140	90,90,100
Tarifs cours individuels :			
Cours de piano/guitare individuel	580€	290,290	190,190,200

Le tarif des cours collectifs de Comédie Musicale inclut un goodies du Studio offert à chaque adhérent.

- Les cours pourront être suivis et l'inscription sera définitive à la réception du dossier complet.
- Début des cours semaine du 23/09/24, arrêt des cours le 15/06/25.
- Après le 1^{er} cours d'essai (semaine du 23/09), l'adhésion ne sera plus remboursable.
- Remise fratrie (à partir du deuxième inscrit de la même famille): 10% à partir de la deuxième adhésion.



REGLEMENT INTERIEUR DES ATELIERS 2024 – 2025

Le Studio 14 est une Association loi 1901 dont l'objet est la proposition de cours de théâtre, chant, comédie musicale et toutes activités autour de la pratique théâtrale.

INSCRIPTION :

L'inscription est formalisée par la remise de la fiche d'inscription intégralement remplie, d'une photo d'identité, d'un paiement (chèque ou espèce) au titre de l'adhésion annuelle (10€ en 2024), et d'un paiement (chèque ou espèce, en 1 à 3 fois pour les chèques) au titre de la cotisation. Les chèques sont établis à l'ordre du STUDIO 14, et datés du jour d'émission.

ENCAISSEMENT DES CHEQUES :

Les chèques sont encaissés en octobre. En cas de paiement en plusieurs fois de la cotisation, le deuxième encaissement aura lieu en décembre, et le troisième encaissement en mars.

HORAIRES et PRESENCES :

Les horaires des cours sont indiqués à chaque participant en début d'année. Pour le bon fonctionnement des ateliers, il est préférable de se présenter 5mn avant le début et d'être présent à chaque cours. En cas d'absence, il conviendra de prévenir l'intervenant au préalable.

A partir de 4 absences consécutives non justifiées ou prévenues, le Studio 14 se réserve le droit de ne plus accepter l'élève au sein du cours, sans que cela ne puisse donner lieu à un remboursement.

ABSENCE DE L'INTERVENANT :

En cas d'absence de l'intervenant, le cours pourra être pris en charge par un autre intervenant ou être annulé. L'ensemble des élèves seront prévenus dans les meilleurs délais. En cas de cours annulé, celui-ci sera reprogrammé en accord avec les participants.

PARTICIPANTS MINEURS :

Les élèves mineurs seront sous la responsabilité du Studio 14 et de son intervenant pendant la durée des cours. En début d'année, il pourra être demandé aux responsables légaux d'indiquer si l'enfant peut quitter le cours seul ou accompagné, et le cas échéant par quel(s) accompagnant(s). Dans le cas où un enfant doit repartir obligatoirement accompagné, et si l'accompagnant ne s'est pas présenté et n'est pas joignable, l'intervenant sera en droit de contacter le commissariat.

LOCAUX et MATERIELS :

Les participants s'engagent à respecter les locaux de répétition du Studio 14, ainsi que le matériel de sonorisation, accessoires, et costumes mis à leur disposition. Toute détérioration volontaire fera l'objet d'une refacturation.

ARRÊT EN COURS D'ANNEE :

Tout arrêt d'un atelier en cours d'année du seul fait du STUDIO 14 fera l'objet d'un remboursement de la cotisation au prorata des cours restant dus.

Tout arrêt en cours d'année du fait d'un participant ne pourra donner lieu à aucun remboursement au-delà du 10 octobre. Toutefois, certaines circonstances exceptionnelles pourront être considérées (maladie, déménagement) afin d'envisager un remboursement au prorata des cours restant dus. Il conviendra dans ce cas d'informer par écrit (courrier ou mail) le Studio 14 de tout arrêt, au maximum 7 jours après le premier cours manqué, en prenant soin de joindre un justificatif. Le Studio 14 se réserve le droit d'accorder ou non le remboursement demandé.

Le prorata des cours restant dus est calculé au trimestre entier. Ex : arrêt en novembre = 2 trimestre remboursés / arrêt en février = 1 trimestre entier restant et remboursé / arrêt en avril = pas de remboursement.

Les adhésions ne sont en aucun cas remboursables.

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE :

Chaque atelier se produira sur scène dans le cadre d'un spectacle de fin d'année. S'agissant d'une visée collective, la présence de chaque participant sera indispensable à l'aboutissement de ce projet. La date de ce spectacle sera communiquée à chacun dans les meilleurs délais.

TENUE ET SIGNES RELIGIEUX :

Le port de signes religieux est limité à des signes personnels et discrets, pour des raisons objectives liées à l'activité de représentation théâtrale et d'interprétation, mais également pour des raisons de sécurité et d'hygiène liées à la pratique d'une activité physique, la danse. Le professeur pourra être amené à demander l'adaptation d'une tenue ou le retrait de tout signe religieux contrevenant au travail artistique effectué, à l'interprétation et à la représentation publique.

EXERCICE DU DROIT A L'IMAGE :

Lors des ateliers et du spectacle de fin d'année, des photos et vidéos pourront être prises afin d'alimenter les supports de communication de l'association. Vous pouvez vous opposer à l'utilisation de ces images en nous le signalant :

studio14pontoise@gmail.com.

DONNEES PERSONNELLES :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique, sont destinées au secrétariat de l'association et nous pouvons les utiliser dans le cadre de nos communications vous étant destinées. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au studio 14 : studio14pontoise@gmail.com.

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur de l'Association STUDIO 14.

DATE :

SIGNATURE (lu et approuvé)

Autorisation de droit à l'image (Mineur) - 2024/2025

Bonjour,

Vous / Votre enfant êtes inscrit au STUDIO 14.

Pour plusieurs communications qui pourront avoir lieu tout au long de l'année, nous vous demandons de bien vouloir signer, si vous en êtes d'accord, l'autorisation de droit à l'image ci-dessous. Si vous êtes plusieurs inscrits d'une même famille, il nous faudra une autorisation par personne.

Cordialement,

LE STUDIO 14

Autorisation de diffusion de photographies d'un enfant mineur¹

Je soussigné(e) en qualité de père / mère* de mon enfant (nom et prénom)
..... autorise par la présente le Studio 14, Association loi 1901, à diffuser les photographies prises lors des activités de répétition et de représentation pendant l'année 2024-25 sur lesquelles figure mon fils / ma fille*.

(* Rayer la mention inutile)

Autorisation de diffusion de photographies d'un adulte majeur¹

Je soussigné(e) élève du Studio 14, autorise par la présente le Studio 14, Association loi 1901, à diffuser les photographies prises lors des activités de répétition et de représentation pendant l'année 2024-25 sur lesquelles je figure.

(* Rayer la mention inutile)

Cette autorisation est valable :

- Pour le site internet du Studio 14 et sa page Facebook ;
- Pour les supports de communications imprimés (affiches, prospectus, PLV ...)
- Pour les supports de communications en amont des spectacles (affiches, billetterie, programme, enregistrement et diffusion audio et vidéo des spectacles) ;
- Pour tout reportage dans la presse locale, régionale, ou nationale et les déclinaisons digitales de chaque support.

Les légendes ou commentaires ne porteront pas atteinte à ma vie privée / la vie privée de mon enfant.

Cette autorisation est valable pour une durée indéterminée et pourra être révoquée à tout moment. La présente autorisation est incessible.

Fait à le

Signature de l'élève ou de ses représentant(s) légal(-aux)

Autorisation de déplacement d'un enfant mineur¹

Je soussigné(e) en qualité de père / mère* de mon enfant (nom et prénom)
..... autorise par la présente celui-ci à se déplacer à pieds sur la voie publique entre le Studio 14, situé au 14 rue Thiers, Pontoise, et une salle municipale située à Pontoise, sous la surveillance d'un des professeur du Studio 14.

(* Rayer la mention inutile)
